

PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Loi n° 9 - 2007 du 2 juillet 2007
autorisant la ratification de l'accord de prêt concessionnel
entre le Gouvernement de la République du Congo et la Banque
Export-Import de Chine

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR
SUIT :*

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt concessionnel, signé le 19 juin 2006 à Brazzaville, entre le Gouvernement de la République du Congo et la Banque Export-Import de Chine dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Brazzaville, le 2 juillet 2007

Denis SASSOU N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,

Pacifique ISSOIBEKA. -